

Actualités des placements ISR

Retrouvez, chaque mois, nos analyses sur l'investissement socialement responsable et les stratégies de développement durable des entreprises.

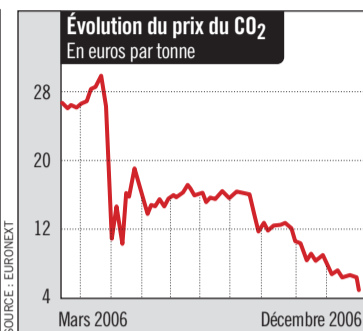
Bras de fer autour des émissions de gaz carbonique en Europe

Bruxelles veut réduire radicalement les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère de la part des entreprises européennes. Ces dernières renâclent.

Les autorités françaises ont rendu à Bruxelles leur copie en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012. Paris propose, dans le cadre de son deuxième plan national d'affectation de quotas

(PNAQ 2), d'accorder à ses entreprises les plus polluantes la possibilité d'émettre, chaque année, 132,8 millions de tonnes de gaz carbonique. Cette proposition marque une réduction de 23 millions de tonnes par rapport aux quotas accordés lors du premier plan 2005-2007.

En novembre dernier, Paris avait préféré retirer en catastrophe sa première proposition – l'octroi de 150,6 millions de tonnes – afin d'éviter une mise à l'index. Comme seulement 131,5 millions de tonnes ont été émises par la France en 2005, Bruxelles



À 4,80€ au comptant, la tonne de CO2 est à son plus-bas historique. Pour une livraison en 2008, le prix atteint 16,50€.

demandait davantage d'efforts. Sur les dix pays ayant déposé leurs plans, neuf ont d'ailleurs été retoqués. De fait, la partie s'annonce musclée. Bruxelles a décidé de forcer le rythme sur le terrain environnemental.

Menaces de délocalisation

La Commission veut même se fixer comme objectif une réduction de 30 % des émissions de CO2 d'ici 2020, afin de ralentir le réchauffement climatique. Parmi ses moyens : l'élargisse-

ment du système des quotas à de nouveaux secteurs économiques (lire ci-dessous) et des efforts supplémentaires des acteurs déjà impliqués. Chez les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre, la pilule passe mal. Faute de disposer de quotas gratuits octroyés par les États, elles devront les acheter sur le marché, au risque d'augmenter leurs coûts et de rogner leurs marges. Seize des plus importantes fédérations industrielles françaises, rassemblées au sein du groupe des fédérations industrielles, menacent l'État et la Commission européenne d'un recours en justice. Tout en agitant, pour certaines, la menace des délocalisations.

La situation est plus disparate chez les électriciens. Si EDF reste avantagé par son parc nucléaire, d'autres, comme RWE, sont pénalisés. Le groupe allemand a vu son titre perdre 6 % depuis le refus du plan allemand de quotas : la rentabilité de ses projets de centrales à charbon est en effet menacée. ■



L'effondrement du cours de la tonne de CO2 perturbe les anticipations des électriciens pour les projets de futures centrales.

Le transport aérien européen soumis aux quotas de CO2 en 2012

Le transport aérien sera bientôt soumis, en Europe, au protocole de Kyoto. Bruxelles vient en effet de lancer un projet de directive qui élargira aux compagnies aériennes le système des quotas, à partir de 2012 pour les vols intracommunautaires et à partir de 2013 pour les vols extracommunautaires. À la différence de l'industrie ou de l'énergie, où les quotas sont alloués sur une base nationale, c'est l'échelle commu-

nautaire qui sera retenue. Les plafonds d'émissions de CO2 seront fixés en 2011 en fonction de la moyenne constatée en 2004-2006. Le dossier de l'oxyde d'azote ne sera quant à lui abordé qu'en 2008.

Pas d'incidence en Bourse. Le secteur aérien voit, sans surprise, l'initiative d'un œil méfiant, arguant qu'il sort d'une crise sans précédent, avec plus de 40 milliards de dollars de pertes cumulées depuis le début de la dé-

cennie. Mais les autorités européennes répliquent que le transport aérien constitue un gros émetteur de gaz à effet de serre : selon les estimations, il contribuerait entre 2 et 9 % des émissions mondiales. Sur un plan boursier, l'impact est pour l'heure inexistant. Les investisseurs ont mesuré, ces deux dernières années, la capacité des compagnies à répercuter les hausses de coûts dans leurs tarifs.

■ Page réalisée par Lionel Garnier

L'ACTUALITÉ EN BREF

INVESTISSEMENT. EDF lance un fonds Carbone pour investir dans le «CO2 propre»

Après la CDC, qui a levé pas moins de 143 millions d'euros pour son Fonds Carbone Européen, EDF investit à son tour dans la finance carbone. Le géant français de l'électricité va créer, avec ses filiales européennes, un fonds pour «diversifier sa politique d'obtention de permis d'émission de CO2». Bien sûr, le groupe français intervient d'ores et déjà sur les marchés financiers pour acheter et vendre au comptant ou à terme des quotas de CO2. Mais il compte désormais miser davantage hors d'Europe dans des projets de mécanismes de développement propre (MDP), qui financent des outils de production électrique.

Grâce à son parc nucléaire, EDF émet peu de gaz carbonique (102 kg par MWh, contre 373 en moyenne chez les autres producteurs européens). Toutefois, son outil de production hors de France n'affiche pas la même qualité environnementale. Le fonds disposera de 300 millions d'euros de capacité d'investissement. ■

ÉPARGNE. Le Crédit Mutuel crée un fonds de ressources rares

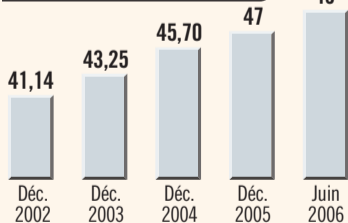
Le boom des matières premières et la sensibilisation croissante aux enjeux de l'environnement donnent des idées aux sociétés de gestion. UFG IM, filiale du Crédit Mutuel Nord Europe, lance un fonds, baptisé Elixime Défis Planète [FRO010341016], consacré aux thèmes de l'environnement, des matières premières, de l'énergie et de la santé. Le fonds, qui n'adopte cependant pas de grille d'évaluation extra-financière pour déterminer les actions les plus prometteuses, cible les grandes capitalisations mondiales. ■

RECHERCHE. Fortis inaugure une chaire ISR

La banque belgo-néerlandaise vient de créer une chaire d'investissement durable («sustainable finance»), à l'université de Rotterdam. Les initiatives pour marier recherche universitaire et ISR se multiplient. Les banques et sociétés de gestion cherchent en effet à démontrer le lien entre performance boursière et bonne conduite sociale et environnementale. ■

LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SIGNE LA FIN DU CODEVI

Épargne investie sur les Codevi



Le Codevi, c'est fini ! Place au Livret de développement durable. Ce nouveau livret d'épargne a succédé, depuis le 1^{er} janvier dernier, au Compte pour le développement industriel, plus connu sous son nom abrégé de Codevi. Alors que votre épargne sera rémunérée 2,75% l'an, avec un plafond de dépôts porté à 6 000 euros (contre 4 600 euros pour le Codevi), l'argent placé sur le Livret de développement durable financera des prêts écologiques, notamment en matière d'habitat. Les conditions des prêts ne sont pas encore connues. ■

SOCIAL. France Télécom opte pour des normes globales

Après EDF, qui a adopté un code de bonne conduite pour la sous-traitance socialement responsable, d'autres grandes entreprises cherchent à améliorer les relations avec leurs fournisseurs et leurs salariés. France Télécom vient ainsi de signer, avec l'ensemble des syndicats représentés dans le groupe, un accord mondial sur les droits sociaux fondamentaux. Au-delà de ses employés français, près de 80 000 personnes sont concernées, dans 170 pays. Parmi les engagements, le refus du travail forcé, la lutte contre les discriminations, le respect de la liberté syndicale et le dialogue social. ■

DÉVELOPPEMENT DURABLE.

La pub est-elle écologique ?

Ecobilan et MPG, une filiale de Havas, lancent EcoPublicité, un outil de mesure de l'impact environnemental des campagnes publicitaires. Disponible l'été prochain, il est supposé estimer les émissions de gaz à effet de serre et les déchets engendrés par chaque média, lors d'une campagne. ■

INITIATIVES DES FONDS

En rachetant SAM Group, Robeco s'offre l'un des pionniers européens de l'ISR

Robeco, la filiale du néerlandais Rabobank, se convertit à l'investissement socialement responsable. Afin de recoller aux leaders de l'ISR, Robeco (140 milliards d'euros d'épargne gérée) a racheté 64% du capital de Sustainable Asset Management (SAM), l'un des pionniers de l'ISR en Europe. Créée en 1995, la société de Zurich dispose de plusieurs compétences reconnues. Non seulement, elle gère près de 2,3 milliards d'euros en direct à travers plusieurs fonds durables, mais elle assure aussi la supervision de la gamme d'indices boursiers Dow Jones Sustainable. Grâce à cette expertise, Robeco devrait lancer une offensive commerciale en France sur le terrain de l'investissement durable : le groupe prévoit d'y faire enregistrer les six fonds durables de SAM Group. Parmi les principales lignes de son premier fonds, SAM Sustainable Water Fund (environ 800 millions d'euros), figurent **Veolia, ITT Industries, Danaher, Roper Industries et Thermo Electron.** ■

Prado intègre la croissance dans les marchés émergents

Prado Épargne Gestion dispose d'une large gamme de fonds ISR : pas moins de six sont proposés, dont trois sont accessibles uniquement dans le cadre de l'épargne salariale. Son offre grand public, regroupée sous la marque Ethis, propose trois fonds, dont Ethis Valeurs [FRO007040704], fonds diversifié en actions et obligations, choisies au terme d'une analyse extra-financière et financière.

Au sein de chaque secteur, les sociétés qui améliorent le plus sensiblement leurs bonnes pratiques sont privilégiées. De plus, aux cinq thématiques classiques de l'ISR (environnement, gouvernance, etc.), la société ajoute une sixième approche : la croissance dans les marchés émergents. Parmi

les plus récents mouvements, Régis Longlade, le gérant de la gamme Ethis, s'est renforcé dans les brasseurs **SABMiller** et **Heineken**. Se considérant d'un «optimisme raisonnable» pour 2007, le gérant reste exposé sur le secteur des valeurs financières (banque et assurance). ■

Notre gamme de six fonds ISR mêle actions et obligations. Régis Longlade, Prado Épargne